



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

taxe d'habitation

Question écrite n° 102859

Texte de la question

Mme Dominique Nachury attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les mécanismes d'abattement et d'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). En effet, le maintien d'un droit de véto des collectivités locales pour les opérations de bail à réhabilitation et les opérations d'acquisition-amélioration dans les communes qui comptent plus de 50 % de logements sociaux, de même que la suppression automatique de l'exonération de TFPB sur les futures opérations neuves issues d'opérations de démolition-reconstruction en PRU dans les communes comportant au moins 50 % de logements sociaux désormais limitée aux seules opérations de reconstruction entreprises dans le quartier prioritaire concerné, risquent de peser sur le financement de ces opérations. Elle lui demande de bien vouloir lui indiquer ses intentions pour le rétablissement de ces mécanismes d'abattement ou d'exonération.

Données clés

Auteur : [Mme Dominique Nachury](#)

Circonscription : Rhône (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102859

Rubrique : Impôts locaux

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 février 2017](#), page 1410

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)